

**COMMUNICATION À DES TIERS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
EXTRAITES DU RÉPERTOIRE DU SERVICE IMMATRICULATION DE LA DIV
Adhésion à une autorisation générale**

A. LA PROCÉDURE

1. L'organisme qui souhaite accéder au fichier de la DIV doit compléter et renvoyer au Comité de sécurité de l'Information – Chambre autorité fédérale un certain nombre de documents disponibles sur le site Web de cet organisme (<https://dt.bosa.be/fr/csi/> - rubrique : autorisations générales pour l'autorité fédérale).
Vous devez envoyer les demandes et annexes à : csi@mail.fgov.be (link sends e-mail) ou à CSI_chambrefederale@bosa.fgov.be
2. Sous condition de conclusions favorables du Comité de sécurité de l'information aux mesures de sécurité, ce dernier envoie au bénéficiaire une confirmation qu'il dispose bien de l'autorisation sollicitée, intitulée « Délibération AF numéro + date ». Une copie de ce document est transmise à la DIV.
3. Dès réception de la copie de l'autorisation ci-avant, la DIV envoie au bénéficiaire de ladite autorisation son modèle standard de convention de communication de données (document pré établi en deux exemplaires) accompagné d'un lay-out informatique unique et imposé (web service) contenant, notamment, un formulaire de contact à compléter et à transmettre à la DIV.
4. Sous réserve de l'accord dudit bénéficiaire aux termes de la convention proposée par la DIV ainsi qu'aux dispositions du lay-out informatique (accord marqué par le renvoi à la DIV des 2 exemplaires de la convention projetée signés par le bénéficiaire/destinataire), démarrage de la phase de test des flux électroniques par le département IT du SPF Mobilité et Transports.
A l'issue favorable de cette phase de test, renvoi au cocontractant de l'exemplaire de la convention de communication de données à caractère personnel lui destiné et signé par les **deux** parties. De par ce renvoi, la convention est activée.
5. Publication de ladite convention à la rubrique « Circulation routière > Immatriculation des véhicules > Echanges de données » du site WEB du SPF Mobilité et Transports.